

# GEMAPI

## Gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations

La compétence GEMAPI est définie par les alinéas 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L211-7 du Code de l'Environnement.

### Un zoom sur...



La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

Cette mission comprend :

- ◆ la restauration hydromorphologique des cours d'eau intégrant des interventions visant l'amélioration de leurs caractéristiques hydrologiques et morphologiques ainsi qu'à la continuité écologique des cours d'eau ;
- ◆ la protection et la restauration des zones humides dégradées au regard de leur intérêt pour la gestion intégrée du bassin versant, de leur valeur touristique, paysagère, cynégétique ou écologique.
- ◆ le rattrapage d'entretien au sens du II de l'article L. 215-15 du code de l'environnement ; à savoir qu'un plan de gestion peut comprendre une phase de restauration prévoyant des interventions ponctuelles telles que le curage, si l'entretien visé à l'article L. 215-14 n'a pas été réalisé ou si celle-ci est nécessaire pour assurer la sécurisation des cours d'eau de montagne.

Plusieurs actions en faveur de la restauration et de la continuité écologique sont conduites par le SBV depuis 2011. C'est le cas sur la Cent Fonts avec les moulins des étangs, Bruet, et aux moines où des passes à poissons ont été aménagées. A Villebichot comme à Vougeot, la création de banquettes végétalisées dans le lit mineur a permis de remédier à l'envasement en favorisant l'autocurage naturel de la Vouge.



La zone humide de la Noire Potte, restaurée par le SBV en 2014, joue un rôle de réservoir biologique et de zone tampon face aux inondations. Ces travaux ont consisté à la réouverture du milieu (débardage et broyage).

Des zones humides existent sur chacun des bassins, et sont entretenues comme telles. Les conserver est également primordial pour le soutien d'étiage et l'épuration des eaux.



Syndicat du Bassin versant de la Vouge  
25 avenue de la Gare  
21220 GEVREY-CHAMBERTIN

03 80 51 83 23

[www.bassinvouge.fr](http://www.bassinvouge.fr)

<https://www.facebook.com/syndicat.bassin.vouge>

Le SBV est financé par :



RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE

Directeur de publication : Jean-François COLLARDOT

Date de publication : Février 2018